

Pour publication immédiate
Le 1^{er} mars 2006

L'ONTARIO UNIT SES FORCES À DES PARTENAIRES NATIONAUX POUR PROTÉGER LES CONSOMMATEURS

Le Mois de sensibilisation à la fraude met l'accent sur les pratiques commerciales malhonnêtes

QUEEN'S PARK — Lorsqu'ils magasinent, les consommateurs devraient être prudents et se méfier des offres qui semblent trop bonnes pour être vraies, a déclaré aujourd'hui le ministre des Services gouvernementaux Gerry Phillips dans le cadre du lancement du Mois de sensibilisation à la fraude en Ontario.

« Les consommateurs devraient toujours se méfier lorsqu'ils achètent des marchandises ou des services, et la meilleure façon d'y arriver est de vérifier la légitimité des fournisseurs », a déclaré le ministre.

« Le mois de mars est consacré à la sensibilisation à la fraude, mais les consommateurs doivent évidemment rester sur leurs gardes tout au long de l'année, a ajouté le ministre. La grande majorité des propriétaires d'entreprise de la province sont honnêtes — toutefois, nous voulons mettre fin aux activités des personnes malhonnêtes qui s'attaquent aux consommateurs innocents et aux groupes vulnérables comme les personnes âgées. »

La campagne a pour but de sensibiliser les consommateurs au sujet de la fraude, d'encourager la dénonciation de la fraude et de faire du Canada un milieu hostile pour les fraudeurs.

L'Ontario unit ses forces à celles de plus de 70 partenaires dans le cadre de la campagne nationale, y compris d'autres gouvernements, des organismes d'application de la loi, des groupes de consommateurs et des entreprises du secteur privé.

Le gouvernement McGuinty a pris plusieurs mesures récemment afin de mieux protéger les consommateurs — et particulièrement les personnes âgées — et de cibler les activités frauduleuses :

- Il a adopté une *Loi sur la protection du consommateur* plus sévère apportant les modifications les plus profondes et complètes aux lois ontariennes relatives à la protection du consommateur depuis plus de 30 ans;
- Il a renforcé les ressources d'application de la loi à la Direction des services aux consommateurs du Ministère, notamment en embauchant trois nouveaux enquêteurs;
- Il a présenté un document de discussion aux intervenants afin de cibler les réformes législatives qui permettront de lutter contre le vol d'identité et de sensibiliser les consommateurs à ce problème croissant;
- Il a créé la base de données en ligne Avis aux consommateurs, qui répertorie les entreprises sujettes à des plaintes non résolues et à des condamnations;

- Il a distribué plus de 220 000 exemplaires du Calendrier anti-fraude, qui contient des tuyaux et des conseils pour aider les consommateurs à éviter les fraudes et les escroqueries;
- Il a publié sept brochures à l'intention des consommateurs portant sur une variété de sujets et disponibles en huit langues;
- Il a créé un quiz en ligne sur la fraude, disponible sur le site Web du Ministère, afin d'aider les consommateurs à se protéger contre la fraude.

La nouvelle *Loi sur la protection du consommateur* de l'Ontario prévoit des amendes plus importantes pour les particuliers et les personnes morales. Les peines d'emprisonnement maximales sont plus longues. La Loi offre également une protection accrue aux consommateurs en s'assurant que les entreprises communiquent adéquatement avec eux lors de transactions; de plus, elle améliore les droits des consommateurs en ce qui concerne l'annulation d'une transaction.

« Cette législation est un pas en avant important pour la protection des consommateurs, a déclaré Joan Huzar, présidente du Conseil des consommateurs du Canada. Les nouvelles lois ontariennes relatives à la protection du consommateur sont un exemple à suivre pour d'autres compétences. »

Le Mois de sensibilisation à la fraude est dirigé par le Forum sur la prévention de la fraude, qui est présidé par le Bureau de la concurrence d'Industrie Canada. Les membres du Forum comprennent des gouvernements, des organismes d'application de la loi, des groupes de consommateurs et des entreprises du secteur privé.

La campagne met en relief le programme *La fraude : Identifiez-la. Signalez-la. Enrayez-la.* lancé par PhoneBusters. Cette initiative, menée à l'échelle nationale, a pour but de sensibiliser les consommateurs à la fraude et de les inciter à signaler les pratiques commerciales malhonnêtes.

PhoneBusters est un centre d'appels antifraude national exploité conjointement par la Police provinciale de l'Ontario et la Gendarmerie royale du Canada. Il joue un rôle clé dans la sensibilisation du public au sujet des stratagèmes de télémarketing frauduleux.

Les consommateurs qui souhaitent obtenir des renseignements ou des conseils pour mieux se protéger sur le marché peuvent communiquer avec le Bureau des services aux consommateurs en composant le 416 326-8800 ou le 1 800 889-9768, ou encore visiter le site Web du Ministère à l'adresse www.mgs.gov.on.ca.

- 30 -

Renseignements :
Ciaran Ganley
Bureau du ministre
416 212-3547

Gordon Smith
Ministère des Services gouvernementaux
416 325-3884

Available in English

www.mgs.gov.on.ca